



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_07_54

Date de convocation du conseil : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents: M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Approbation du principe de commande groupée pour l'identification des biens présumés sans maître sur le territoire

Secrétaire de séance : Madame DEMESSEMAKERS Olivier

Il est exposé au conseil municipal, que l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente, à laquelle la commune de Montmoreau adhère, a transmis une première évaluation, réalisée par la SAFER, qui permet d'avoir un premier aperçu des biens présumés sans maître sur le territoire.

Une seconde phase, proposée par la SAFER, permettrait d'obtenir la liste précise de ces parcelles ainsi que celle de leurs propriétaires.

Cette prestation serait de 700 € HT, voire moins si plusieurs communes s'inscrivaient dans la démarche. Une commande groupée pourrait être effectuée par l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente.

Par la suite, la SAFER pourrait se charger de l'intégration de ces biens dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de s'insérer dans la démarche de commande groupée proposée par l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente pour une identification précise des parcelles sans maître ainsi que leurs propriétaires par la SAFER.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Emis le 02/07/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/07/2025



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN